



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cycles

Question écrite n° 6921

Texte de la question

Mme Laurence Abeille attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'usage du fichier Bicycode par la police et la gendarmerie. Chaque année, moins de 3 % des vélos retrouvés sur la voie publique sont remis à leur propriétaire. Aussi, des associations et des collectivités locales promeuvent le « gravage » d'un numéro Bicycode sur les vélos. Ce numéro correspond à une « immatriculation » qui permet de retrouver le propriétaire du vélo. Ce système initié en 2004 n'est toujours pas reconnu officiellement, et seuls quelques commissariats utilisent ce fichier afin de mettre en relation le vélo avec son propriétaire. En général, les vélos partent donc directement à la casse. Aussi, elle lui demande ce qu'il envisage de faire afin que les forces de l'ordre prennent systématiquement en compte les numéros gravés sur les vélos récupérés afin d'aider à les restituer à leur propriétaire.

Texte de la réponse

Chaque année, plus de 400.000 vélos sont volés, sur un parc estimé à 30 millions d'unités en France. 150.000 sont retrouvés mais seulement 10 % sont restitués à leur propriétaire, faute d'identification possible. A l'heure actuelle en effet, seuls 65.000 vélos sont marqués, soit 0,2 % du parc. C'est pour remédier à cette situation que la Fédération française des usagers de la bicyclette a créé le site internet « bicycode ». Destinés à faciliter l'identification des propriétaires de vélos, il est alimenté par eux même via l'enregistrement de leur numéro bicycode à 12 chiffres (ou de tout autre numéro d'identification) et leurs déclarations de vol. Depuis 2010, les forces de l'ordre ont été régulièrement sensibilisées, par la voie d'instructions internes, à l'existence et au fonctionnement du site, la restitution des cycles en cas de découverte sur la voie publique, de mise en consigne ou de vol étant ainsi facilitée. Le site est en effet consulté à l'occasion du dépôt de plainte ou au cours de l'enquête ou de la procédure administrative. Des rappels d'instructions sont effectués par les autorités hiérarchiques. Le ministère de l'intérieur demeure favorable au principe du marquage, l'accroissement de la proportion des cycles enregistrés étant susceptible d'améliorer l'efficacité globale du dispositif.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Abeille](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6921

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5675

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2857